

**DECLARATION PREALABLE**  
**PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH  
10, rue de Wendel - BP 20176  
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER  
Tél : 03.82.86.65.75 Fax : 03.82.86.81.80

*denat*

<b>CADRE 1 :</b> Déposée le 25/11/2022 complétée le 07/12/2022 Par : Monsieur NICOLAS Richard Représenté par : demeurant : 18 rue Saint Gorgon 57710 AUMETZ FRANCE pour : Piscine sur un terrain sis : 18 rue Saint Gorgon Références cadastrales : 01 0618	<b>CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE</b> N° DP 057 041 22N0007 Surface de plancher : 0 m <sup>2</sup> Nombre de logements :
--	--

Monsieur NICOLAS Richard  
18 rue Saint Gorgon  
57710 AUMETZ  
FRANCE

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020,

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004 et révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants :

**Article 2 :** La vidange des eaux propres de la piscine dans le milieu naturel est autorisée à condition d'avoir interrompu le traitement de désinfection 15 jours avant la vidange afin que le milieu naturel ne soit pas impacté par les résiduels de produits de désinfection.

En revanche, s'il s'agit de nettoyer le fond de la piscine qui plus est en usant de produits de nettoyage, les eaux doivent impérativement être rejetées dans la canalisation dédiée aux eaux usées. Il en va de même pour les eaux de nettoyage de filtres.

Le 13.12.2022.

Le Maire,  
Le Maire-Adjoint délégué  
à l'urbanisme et aux travaux



*M. RENNIE*  
M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du 13.12.2022

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 13.12.2022